

Désignation de l'entreprise A. M. B

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 0 SEN DE LA CLOTEE 77580 VILLIERS SUR MORIN

SIREN

9 1 3 8 2 0 7 3 4

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 1 2 2 0 2 5		3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Dot	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	16 050	3 723
	Immobilisations financières * (1)	040	042	550	550
	Total I (5)	044	048	16 600	12 877
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances	068	070	21 221	21 221
	Clients et comptes rattachés *				
	(2) Autres* (3)	072	074	1 806	1 806
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	36 307	36 307
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	098	59 334	59 334
	Total général (I + II)	110	112	75 934	72 211
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	500
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132		
	Report à nouveau			134	(87)
	Résultat de l'exercice			136	16 230
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
		Total I	142		16 643
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			156	
	Emprunts et dettes assimilées			164	40 791
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	8 825
	Fournisseurs et comptes rattachés*			169	5 952
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	2 593	
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III	176		55 568	
	Total général (I + II + III)	180		72 211	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

copie conforme certifier à l'original
le 22/10/2025

BAA

A.M.B

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500€

Siège social : Sente de la clotée – 77580 VILLIERS SUR MORIN

Immatriculée au RCS de MEAUX sous le n° 913 820 734

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 10/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le dix février

A 17 heures.

L'actionnaire unique de la société A.M.B, S.A.S.U. au capital de 500 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est à Sente de la clotée – 77580 VILLIERS SUR MORIN, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par M. BOUCQUEGNIAUX Matthew, Président.

Est présent l'associé unique :

- M. BOUCQUEGNIAUX Matthew, propriétaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total un actionnaire présent ou représenté, totalisant 100 actions.

Le Président étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- lecture du rapport de gestion de l'exercice ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- questions diverses ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport de la gérance ; • le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter, le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme 16 230 €, de la manière suivante :

Au report à nouveau créditeur	16 230€
Total	16 230€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. BOUCQUEGNIAUX Matthew pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

M. BOUCQUEGNIAUX Matthew.

MB

